



## Liquidités contre garanties hypothécaires (LCGH)

### Directives techniques et professionnelles (DTP)

<b>A. INTRODUCTION</b> .....	2
1. <b>But du document</b> .....	2
<b>B. PRINCIPES TECHNIQUES GÉNÉRALITÉS</b> .....	2
2. <b>Conservation des données</b> .....	2
<b>C. PRINCIPES PROFESSIONNELS</b> .....	2
3. <b>Interface entre SIX et la BNS</b> .....	2
4. <b>Déroulement des processus:</b> .....	3
5. <b>Contrôle du pool</b> .....	5
<b>D. TESTS</b> .....	5
6. <b>Généralités</b> .....	5
7. <b>Déroulement des tests avec transfert de liquidités</b> .....	6
8. <b>Déroulement des tests sans transfert de liquidités</b> .....	6

En vigueur depuis le 01.03.2024



## A. INTRODUCTION

### 1. But du document

---

Les Directives techniques et professionnelles pour LCGH (DTP LCGH) règlent de manière contraignante les principes techniques et professionnels qui régissent l'exploitation et l'utilisation de la prestation «Liquidités contre garanties hypothécaires» (LCGH). Elles se basent sur les Directives Techniques Nominee (DT Nominee) ainsi que sur les Directives techniques et professionnelles eGVT (DTP eGVT). Sauf mention contraire dans le présent document, les dispositions prévues par les DTP eGVT et DTP Nominee sont applicables.

## B. PRINCIPES TECHNIQUES GÉNÉRALITÉS

### 2. Conservation des données

---

SIX enregistre les données LCGH dans les cas suivants:

- pendant les tests initiaux et annuels et
- dans les situations d'urgence

La durée de conservation est définie par la BNS:

Incident	Description	Durée de conservation
Tests	<ul style="list-style-type: none"><li>• Données que le participant met à la disposition de SIX pour la préparation, l'exécution et l'évaluation des tests</li></ul>	pendant la durée des tests
Situation d'urgence avec remboursement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Données transmises à SIX dans le cadre du traitement de situations d'urgence</li></ul>	20 ans

## C. PRINCIPES PROFESSIONNELS

### 3. Interface entre SIX et la BNS

---

L'échange de données entre SIX et la BNS s'effectue via une interface définie par SIX. Les spécifications de cette interface sont réglées séparément.

#### 3.1. Transmission par la BNS à SIX

Dans le cadre des tests prévus au chiffre 7 ainsi que dans les situations d'urgence, la BNS transmet les données suivantes à SIX par le biais d'une interface:

- Limite
- Limites de concentration pour
  - Immeubles locatifs
  - Immeubles commerciaux
  - LTV > 80
- Écart toléré pour les données détaillées et les tableaux récapitulatifs
- Décote forfaitaire par participant



### 3.2. Transmission par SIX à la BNS

SIX transmet à la BNS les données suivantes par le biais d'une interface:

- Valeur du pool pouvant être prise en compte
- Selon l'évaluation
  - o Concentration
    - Immeubles locatifs
    - Immeubles commerciaux
    - LTV > 80
  - o Écart pour les données détaillées et les tableaux récapitulatifs
- Échec du contrôle des signatures
- Transfert effectué avec succès
- Valeur nominale de toutes les CHR transférées
- Date de la prochaine mise à jour

## 4. Déroulement des processus:

Le déroulement des différents processus LGHS est défini comme suit:

### 4.1. Remise de la CHR

1	Particip- pant	Livraison de données collatérales
2	Partici- pant	Drapeau de la CHR transférée
3	Partici- pant	Information à SIX concernant la composition du pool
4	SIX	Blocage de la CHR
5	SIX	Vérification du respect des exigences
6	SIX	Exclusion des CHR non valables
7	SIX	Nouvelle vérification des exigences
8	SIX	Communication de la valeur pouvant être prise en compte au participant et à la BNS
8.1	SIX	Avertissement au participant si la valeur est inférieure à la limite
8.2	SIX	Déblocage de la CHR si le traitement n'est pas possible
8.3	SIX	Notification au participant et à la BNS en cas de déblocage
9	BNS	Calcul des liquidités
10	BNS	Décision concernant le prêt
11	BNS	Détermination de la limite du prêt et notification à SIX
12	SIX	Si le pool est supérieur à la limite: envoi de la déclaration de cession au participant
13	Partici- pant	Signature et envoi de la déclaration de cession, ordre de transfert à SIX
14	SIX	Contrôle de la signature de la déclaration de cession
14.1	SIX	<b>Si le contrôle de la signature est positif:</b> Transfert de la CHR du dépôt du participant vers le dépôt de la BNS Notification à la BNS concernant la <ul style="list-style-type: none"> <li>- cession réussie des créances hypothécaires</li> <li>- Confirmation du transfert de la CHR</li> <li>- Limite (<i>doit être couverte en permanence par la valeur du pool pouvant être prise en compte</i>)</li> <li>- Valeur nominale de toutes les CHR transférées</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Date de la prochaine mise à jour du pool</li> <li>- Clôture du processus</li> </ul>
<b>14.2</b>	SIX	<b>Si le contrôle de la signature n'est pas positif:</b> Notification au participant et annulation de l'ordre de transfert

#### 4.2. Modification du pool

La modification du pool s'effectue selon le processus suivant:

<b>1</b>	Partici-pant	Envoi des informations détaillées sur la nouvelle composition du pool à SIX
<b>2</b>	Partici-pant	Envoi d'un rapport sur la composition du pool restant
<b>3</b>	SIX	Blocage de la CHR
<b>4</b>	SIX	Vérification du respect des exigences
<b>5</b>	SIX	Exclusion des CHR non valables
<b>6</b>	SIX	Nouvelle vérification des exigences
<b>7</b>	SIX	Communication de la valeur pouvant être prise en compte au participant et à la BNS
<b>8</b>	BNS	Calcul des liquidités
<b>9</b>	BNS	Détermination de l'éventuelle nouvelle limite du prêt et notification à SIX
<b>10</b>	SIX	Envoi de la déclaration de cession pour la nouvelle CHR et de la déclaration de rétrocession pour l'ancienne CHR
<b>11</b>	Partici-pant et SIX	Signature de la déclaration de (rétro)cession par le participant et SIX (au nom et sur mandat de la BNS)
<b>12</b>	SIX	Transfert des CHR, confirmation au participant
<b>13</b>	SIX	Notification à la BNS concernant la <ul style="list-style-type: none"> <li>- clôture du processus</li> <li>- valeur nominale</li> <li>- date de la prochaine mise à jour du pool</li> </ul>

En cas de couverture excédentaire, le participant peut retirer des CHR du pool sans effectuer de nouvelles cessions. La vérification (étape 4) consiste uniquement à s'assurer que les CHR de rang antérieur ne sont retirées que si leurs CHR de rang postérieur le sont également.

#### 4.3. Mise à jour mensuelle du pool

Les mises à jour sont exigées aussi longtemps que le participant a un prêt en cours auprès de la BNS.

La mise à jour mensuelle du pool s'effectue selon le processus suivant:

<b>1</b>	Partici-pant	Livraison de données collatérales
<b>2</b>	SIX	Vérification du respect des exigences
<b>3</b>	SIX	Communication de la valeur pouvant être prise en compte au participant et à la BNS
<b>4</b>	BNS	Calcul des liquidités
<b>5</b>	BNS	Détermination de l'éventuelle nouvelle limite du prêt et notification à SIX
<b>6</b>	SIX	Notification à la BNS concernant la <ul style="list-style-type: none"> <li>- clôture du processus</li> <li>- valeur nominale</li> <li>- date de la prochaine mise à jour du pool</li> </ul>



Si la mise à jour n'est pas effectuée, la BNS contacte directement le participant et peut lui demander un remboursement (partiel).

#### **4.4. Interruption du processus**

Si les critères du pool ne sont pas remplis, le processus doit être interrompu. SIX informe le participant de l'interruption et lui fournit un rapport avec les positions erronées.

Information de la BNS concernant l'interruption, y compris rapport sur le contrôle des critères du pool et dernière couverture valable.

Déblocage des CHR qui ont été bloquées au début du processus.

### **5. Contrôle du pool**

---

La vérification des CHR (contrôle du pool) est effectuée par SIX. Le processus de contrôle se déroule en deux étapes:

- 1) Sans tenir compte des créances hypothécaires
  - a) Tableau complet
  - b) Tous les champs du rapport détaillé sont remplis
  - c) Le dépôt Nominee du participant contient la CHR
  - d) Valeur nominale > créance hypothécaire en souffrance
  - e) La valeur prise en compte sur des biens immobiliers résidentiels est inférieure d'au moins 5% à la créance hypothécaire en cours
  - f) Pas de transfert d'une CHR de rang postérieur sans sa CHR de rang antérieur
  - g) Pas de remboursement d'une CHR de rang postérieur sans sa CHR de rang antérieur
- 2) Critères du pool sur le pool restant
  - a) La valeur cumulée pouvant être prise en compte sur des immeubles locatifs est inférieure à 30%
  - b) La valeur cumulée pouvant être prise en compte sur des biens immobiliers commerciaux est inférieure à 20%
  - c) La valeur cumulée des créances hypothécaires avec un LTV > 80% est inférieure à 15%
  - d) Détails plausibles avec des tableaux récapitulatifs dans le rapport du participant

## **D. TESTS**

### **6. Généralités**

---

SIX établit un programme de tests uniforme pour les participants, coordonne les tests et les effectue sur une base annuelle avec chaque participant.

Les tests sont effectués avec un volume de masse sur la base du volume que chaque participant transférerait dans une situation d'urgence. Les points suivants sont alors examinés:

- Remise initiale de la CHR
- Opérations journalières
- Restitution

## 7. Déroulement des tests avec transfert de liquidités

La BNS participe toujours aux tests impliquant un transfert de liquidités (cash-tests). Ces tests sont organisés de la manière suivante:

Jour	Partie	Détails
0	SIX	Envoie le programme de tests à tous les participants
1	Participant	Procède à la livraison
1	SIX	Communique la valeur du pool à la BNS
1	BNS	Définit la limite; celle-ci correspond à la limite de test dans les données de base
1	SIX	Marque le cas de test
2	Participant	Matin: retire les CHR dans le cadre des opérations journalières Après-midi: réduit le nombre de CHR
2	SIX	Communique à la BNS la valeur du pool pouvant être prise en compte
2	BNS	Une fois le remboursement effectué, elle attend le remboursement de plus de 50% et le communique à SIX
3	Participant	Commence le remboursement. Lancement de la restitution du pool
3	SIX	Communique la valeur du pool pouvant être prise en compte
3	BNS	Définit une nouvelle limite (zéro) si le remboursement a lieu
	SIX	Envoie un feed-back à la BNS si le test est considéré comme «réussi» ou «non réussi, doit être répété» Un test «non réussi» doit être commenté → Prise de contact de la BNS avec le participant

## 8. Déroulement des tests sans transfert de liquidités

La BNS ne participe pas aux tests n'impliquant pas de transfert de liquidités. Ces tests sont organisés de la manière suivante:

Jour	Partie	Détails
0	SIX	Envoie le programme de tests à tous les participants
1	Participant	Procède à la livraison
1	SIX	Communique la valeur du pool à la BNS
1	SIX	Marque le cas de test
2	Participant	Matin: retire les CHR dans le cadre des opérations journalières Après-midi: réduit le nombre de CHR
3	SIX	Définit une nouvelle limite (zéro) si le remboursement a lieu
3	Participant	Après-midi: lancement de la restitution du pool
	SIX	Envoie un feed-back à la BNS si le test est considéré comme «réussi» ou «non réussi, doit être répété» Un test «non réussi» doit être commenté → Prise de contact de la BNS avec le participant